

Résumé du Programme îles Salomon Document Initial

PROGRAMME ONU-REDD 5^{eme} RÉUNION DU CONSEIL D'ORIENTATION

4-5 novembre 2010 Washington D.C., États-Unis















PROGRAMME DE COLLABORATION DES NATIONS-UNIES SUR LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOCUMENT DE PROGRAMME NATIONAL

Page de présentation

Pays: Îles Salomon

Intitulé du programme : Programme ONU-REDD îles Salomon : appui à la préparation initiale

Résultat(s) escompté(s) du programme : Résultat stratégique 2 du CPAP : bonne gouvernance et droits humains

Résultat stratégique 4 du CPAP : gestion environnementale durable

Durée du programme : 18 mois

Date prévue de départ/fin : 1 er février 2011

Modalité(s) de gestion des fonds : canalisée

("pass-through")

Agent de gestion/administratif: Bureau

MDTF/PNUD

Budget estimatif total: 550 000 \$

Dont:

1. Budget financé : 550 000 \$

2. Budget non financé:

Sources du budget financé :

Gouvernement

MDTF ONU-REDD 550 000 \$

Autres

Noms et signatures des homologues (infra)nationaux et des organismes des Nations Unies participantes

Organismes des Nations Unies	Autorités de coordination nationales
Knut Ostby Coordonnateur résident de l'ONU Signature Date Jose-Antonio Prado	Rence Sore, Secrétaire permanent, ministère de l'Environnement, du Changement climatique, de la Gestion des catastrophes et de la Météorologie Signature Date
Directeur adjoint de la division foresterie, FAO Signature Date	
Shabnam Malik Directrice pays PNUD Signature Date	
Angela Cropper Directrice exécutive adjointe, PNUE Signature Date	

1. Résumé analytique

L'exploitation forestière est le premier secteur économique des îles Salomon ; il représente 67% des revenus d'exportation, et quelque 12-13% des ressources totales de l'État. Pas moins de 50% de la main d'oeuvre est sans doute associée directement ou indirectement au secteur forestier. Officiellement, les revenus d'exportation annuels en 2007 s'élevaient environ à 110 millions de dollars américains ; toutefois, ce chiffre est vraisemblablement très sous-estimé, l'intégralité des exportations n'étant pas évaluée avec précision.

Parmi les problèmes de gouvernance qui compromettent la gestion durable des ressources forestières des îles Salomon, citons :

- Une législation archaïque et incomplète. La principale législation régissant ce secteur remonte à 1969, et n'est plus adaptée à une industrie considérablement plus importante. Les entreprises d'exploitation ont largement bénéficié des dispositions relatives à la détaxe des droits de douane mais rarement satisfait les exigences visant à investir ces économies dans la reforestation ou d'autres chantiers communautaires
- Une application inégale de l'état de droit. En dépit des pratiques d'abattage médiocres (voire illégales), les entreprises d'exploitation encourent rarement d'amendes, de suspension ou d'annulation de leur permis de coupe. Le préavis des audiences de délivrance des permis, imposé par le Processus d'acquisition des ressources en bois, est souvent très court, limitent de fait les possibilités de participation.
- Une application lacunaire. Contrebande et non-respect de la nomenclature engendrent un manque à gagner, et sont facteurs de surexploitation par rapport aux flux de revenus réels.
- L'inaccessibilité et le coût des démarches juridiques, qui dissuadent la recherche d'un conseil et les démarches d'indemnisation.
- Une mauvaise coordination et coopération au sein des groupes de propriétaires coutumiers et entre eux.
 Les négociations avec les exploitations sont souvent menées avec et par une élite restreinte au sein des communautés, et les autres membres de la tribu sont très mal informés. Les avantages (financiers) sont dévolus à quelques individus seulement et/ou moins élevés que les redevances espérées.
- Une fragilité des structures formelles de gouvernance. Les facteurs mentionnés ci-dessus concourent à la "confiscation par les élites" d'une part disproportionnée des revenus totaux.

Le programme initial contribuera directement à l'effet UNDAF 2 : "Les systèmes de gouvernance nationaux et régionaux appliquent le principe de bonne gouvernance inclusive, protégeant et promouvant les droits humains ; et les communautés résilientes des îles du Pacifique participent à la prise décision à tous les niveaux" et à l'effet UNDAF 4 : "L'intégration de la pérénnité environnementale et des énergies renouvelables dans les politiques régionales et nationales, la planification des cadres et programmes ; et les communautés du Pacifique exploitant durablement leur environnement, leurs ressources naturelles et leur patrimoine culturel."

Ce programme répond aux enseignements tirés lors du soutien apporté précédemment par les Nations Unies aux îles Salomon, et dans d'autres programmes de pays ONU-REDD. L'actuel CPAP du PNUD est construit sur les leçons dégagées au cours des cycles précédents de soutien des Nations Unies aux îles Salomon, parmi lesquelles est souligné le besoin de :

- Établir des partenariats plus solides aux plus hauts niveaux, notamment des partenariats renforcés avec les donateurs pour améliorer la mobilisation des ressources ; et
- Veiller à l'engagement et à l'appropriation nationale des programmes en renforçant l'implication des parties prenantes clefs... (CPAP PNUD 2008-2012, page 4)

L'objectif assigné à ce programme initial ONU-REDD est d'"établir les capacités institutionnelles et individuelles nécessaires à la pleine préparation à la REDD+ dans les îles Salomon". Cet objectif se déclinera en trois effets et leurs produits comme suit :

Effet 1: La préparation à la REDD+ s'appuie sur des processus de gestion effectifs, inclusifs et participatifs. Le programme initial exécutera cet effet par l'intermédiaire des deux produits suivants :

<u>Produit 1.1</u>: Un groupe de travail national sur la REDD+ diversifié et rassemblant de multiples parties prenantes Produit 1.2: La compilation et l'analyse des données sur les ressources forestières

Effet 2 : Les parties prenantes à la REDD+ possèdent une compréhension exhaustive des avantages et des risques potentiels associés à la REDD+. Le programme initial exécute cet effet par l'intermédiaire des deux produits suivants :

<u>Produit 2.1</u>: Un programme d'éducation et de sensibilisation par circonscription.

<u>Produit 2.2</u>: Un processus garantissant le droit à un consentement libre, préalable et en connaissance de cause pour les activités à entreprendre en faveur de la REDD+

Effet 3 : La formulation des NER et du MRV bénéficie de capacités préliminaires. Cet objectif s'articule en deux produits :

Produit 3.1 : Évaluation des capacités de NER et MRV

Produit 3.2 : Évaluation des possibilités de coopération régionale sur le MRV